



17 mars 2026 – 7h30

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES
RACHAT POUR UN MONTANT MAXIMUM D' ENVIRON 21 M€

Rachat d' actions auprès de Caspar SAS pour un montant d' environ 15 M€ et conclusion d' une convention d' achat d' actions avec un prestataire de service d' investissement pour un montant d' environ 6 M€

Le Conseil d' administration d' Oeneo réuni ce jour a décidé la mise en œuvre d' un rachat d' actions propres d' un montant de 20.999.997,20 €, par le biais de transactions en bloc et sur le marché, dans le but de les annuler. Ce rachat inclut un rachat d' actions auprès de Caspar SAS, son principal actionnaire, à hauteur de 14.999.997,20 €, et un rachat d' actions, par le biais d' une convention d' achat d' actions confié à un prestataire de service d' investissement, à hauteur d' un montant maximum de 6.000.000 €.

Ce rachat sera intégralement financé par la trésorerie disponible d' Oeneo. L' ensemble des actions rachetées dans le cadre de ces opérations seront annulées par voie de réduction de capital.

L' acquisition de ces actions devrait avoir un effet relatif sur le bénéfice par action d' Oeneo, en améliorant ainsi la valeur actionariale. À l' issue de l' opération et après annulation des actions rachetées, l' ensemble des actionnaires bénéficieront en outre d' un effet relatif sur leur participation dans les mêmes proportions. L' opération permettra enfin d' optimiser le bilan d' Oeneo tout en maintenant une marge de manœuvre financière pour assurer le développement futur du Groupe.

Rachat d' actions auprès de Caspar SAS

Le Conseil d' administration a approuvé à l' unanimité (les administrateurs intéressés n' ayant pas pris part aux votes conformément aux dispositions de l' article L. 225-38 du Code de commerce) un rachat par Oeneo de 1.691.017 de ses propres actions, soit 2,60 % de son capital, auprès de Caspar SAS.

Le prix unitaire de l' action Oeneo retenu pour cette opération est de 8,8704 €, soit une décote de 4 % par rapport au cours de clôture du 16 mars 2026 et une décote de 3,93 % par rapport au prix moyen pondéré par les volumes sur la période du 17 février 2026 au 16 mars 2026 inclus. Le prix total payé à Caspar SAS s' élève ainsi à 14.999.997,20 €. Ce rachat, réalisé sous la forme d' une acquisition de bloc hors marché, n' est soumis à aucune condition spécifique et son règlement-livraison devrait intervenir dans les prochains jours.

Rachat d' actions par l' intermédiaire d' un prestataire de service d' investissement

Oeneo a également conclu ce jour une convention d' achat d' actions Oeneo avec un prestataire de services d' investissement agissant de manière indépendante. Selon les termes de cette convention, Oeneo donne instruction au prestataire d' acquérir pour son compte des actions Oeneo, sur le marché ou par voie de blocs, pour un montant maximum de 6.000.000 €, entre le 17 mars 2026 et le 17 décembre 2026 au plus tard.



Cadre juridique

Ces opérations sont réalisées dans le cadre des délégations accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 24 juillet 2025 dans le cadre de ses 15^{ème} et 16^{ème} résolutions.

Le descriptif du programme de rachat d'actions est disponible sur le site Internet d'Oeneo (www.oeneo.com). Les informations concernant les interventions sur le titre Oeneo effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions seront publiées sur le site Internet de la Société.

En conformité, en particulier avec la position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers DOC-2017-04, le Cabinet Finexsi, représenté par Olivier Courau et Olivier Péronnet, a été nommé, sur recommandation d'un comité ad hoc composé uniquement d'administrateurs indépendants, par le Conseil d'administration d'Oeneo en tant qu'expert indépendant chargé d'émettre une attestation d'équité relative à l'acquisition du bloc auprès de Caspar SAS.

À l'issue de ses travaux, l'expert indépendant a conclu que : « *en conclusion, sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, le prix des actions rachetées à Caspar apparaît équitable pour Oeneo et ses actionnaires. Cette opération n'affectera pas les équilibres financiers d'Oeneo et sera relative pour Oeneo et ses actionnaires. Elle est donc réalisée dans l'intérêt de la société et sera traitée comme une transaction entre parties liées.* ».

À PROPOS DU GROUPE OENEO

OENEO est un acteur majeur de la filière vitivinicole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes. Présent dans le monde entier, le groupe couvre l'ensemble des étapes de l'élaboration du vin, avec deux divisions majeures et complémentaires :

- 🕒 Le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons en liège technologiques à forte valeur ajoutée avec notamment les gammes DIAM, MYTIK et SETOP.
- 🕒 L'Élevage, en fournissant avec ses marques de tonnellerie Seguin Moreau, Millet, Galileo et Boisé des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

Passionnés de l'art et de la culture du vin, conscients de l'urgence des défis environnementaux et sociétaux, convaincus que l'innovation éclairée doit servir le bien commun, nous voulons utiliser nos savoir-faire et forces vives au service du développement durable du secteur viti-vinicole. Nous innovons pour perpétuer la grande histoire du vin.

WE CARE ABOUT YOUR WINE

INFORMATIONS ET RELATIONS PRESSE

OENEO	ACTUS FINANCE	
Philippe Doray Directeur Administratif et Financier +33 (0)5 48 17 25 29	Guillaume Le Floch Analystes – Investisseurs +33 (0) 1 53 67 36 70	Fatou-Kiné N'DIAYE Presse – Médias +33 (0) 1 53 67 36 34